

Concertation des Halles

Réunion interassociative

(07/09/06)

Lieu : UL CGT des 1^{er} /2^{ème} (11 rue Léopold Bellan)

Présents : Robert Allezaud (Attac Paris Centre), Bernard Blot (Amicale des locataires du 118 rue Rambuteau), Elisabeth Bourguinat (Accomplir), Diven Casarini (Union locale CGT 1^{er} – 2^{ème}), Jacques Chavonnet (Association de défense des riverains Châtelet Les Halles), Guy Deproit (Les Jardiniers du 4^{ème} et FSL), Pierre Diméglio (EPPPUR), Claire Grover (Conseil de quartier du 4^{ème} et FSL), André Laborde (GIE du Forum des Halles), Georges Lavergne (Union locale CGT 1^{er} – 2^{ème}), Thierry Le Roy (Garant de la concertation des Halles), Alexandre Mahfouz (Collectif Beaubourg les Halles), Jean-Pierre Martin (Conseil syndical des 5-7 rue des Innocents), Raoul Pastrana (Atelier local d'urbanisme du 3^{ème}), Fabrice Pault (Tam-Tam, 13^{ème}), Marilyne Piedade (habitante du quartier des Halles), Gilles Pourbaix (Accomplir), Isabelle Thomas-Le-Doré (Vivre le Marais, 3^{ème}).

Responsabilités : président de séance (Thierry Le Roy), rédactrice (Elisabeth Bourguinat), organisateur (Atelier des Halles).

Points abordés :

- 1) **Intervention sur la concertation avec les salariés du Forum (Diven Casarini)**
- 2) **Documents à rendre publics**
- 3) **Calendrier du projet**
- 4) **Calendrier de la concertation**
- 5) **Projet de lettre collective à Jean-Pierre Caffet, adjoint à l'urbanisme**
- 6) **Appel d'offre sur la consultation des usagers**
- 7) **Troisième siège associatif du bureau du CPC**
- 8) **Communication des associations sur le site Internet de la concertation des Halles**
- 9) **Prochaine réunion : 25/09 à 18h, même lieu.**

*

1) Intervention sur la concertation avec les salariés du Forum

Diven Casarini, délégué CGT pour le 1^{er} et le 2^{ème}, indique qu'un groupe de travail a été créé avec des salariés du Forum et de façon conjointe avec l'Inspection du travail, pour constituer un CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) pour l'ensemble des salariés du Forum. Ce projet sera présenté à la Mairie de Paris et à Unibail. Il indique qu'aucune obligation légale n'impose la création de ce CHSCT, et se réjouit que ces deux instances en acceptent le principe. Il en va de l'intérêt et de la santé des salariés, mais cela aura aussi des retombées positives pour les entreprises et les équipements du Forum.

Pour le moment, des contacts privilégiés existent avec les salariés qui ont fait appel à la CGT sur des affaires particulières ; avec les salariés de la FNAC, particulièrement bien organisés ;

avec des salariés de la ligne RER A de la RATP. Après la rentrée, la CGT a l'intention de recueillir le ressenti de l'ensemble des salariés du Forum.

Diven Casarini souligne que la CGT est ouverte à la concertation avec les associations, comme en témoigne la mise à disposition de ce local pour ces réunions. Elle soutient la demande d'un local pour les associations.

André Laborde, président du GIE du Forum des Halles et donc représentant les 160 propriétaires des magasins du Forum, est très intéressé par ces propos. Il souhaite connaître les thèmes sur lesquels les salariés veulent obtenir des améliorations. Il fait état d'un courrier d'Espace Expansion à la CGT offrant de mettre à disposition un local pour les activités syndicales du Forum.

Elisabeth Bourguinat demande de quel local il s'agit : peut-être l'ancienne brasserie située au rez-de-chaussée, près du jardin Lalanne ? M. Laborde ne le sait pas exactement.

Diven Casarini souhaite remercier Espace Expansion pour cette proposition, que compte tenu de l'actualité il n'a eu le temps d'étudier en détail. Il souligne qu'il apprécie la démarche ouverte d'Espace Expansion, qui ne s'est pas bloquée sur le thème « vous n'avez pas le droit ».

André Laborde précise que la remise en état du local en question a été prévue et chiffrée par Espace Expansion, qui est tout à fait prête à nouer des relations avec les salariés.

Pierre Diméglio demande s'il y a des « remontées » des salariés concernant le projet des Halles. Diven Casarini indique que pour l'instant, cela vient essentiellement des salariés de la FNAC, d'où le projet de mener une démarche plus large.

Alexandre Mahfouz signale que les salariés des magasins du quartier sont également inquiets. Ils souhaiteraient par exemple savoir par quelles rues passeront les camions du chantier, si des palissades « décoratives » pourraient être installées, si un phasage est prévu pour que tout le quartier ne soit pas en chantier en même temps. Thierry Le Roy confirme qu'un tel phasage est prévu, à la fois pour le jardin et pour le bâtiment.

Concernant le local prévu pour la concertation, Raoul Pastrana précise qu'il doit présenter trois caractéristiques : être accessible, repérable, identifiable comme tel, c'est-à-dire qu'il soit indiqué dessus « Concertation du projet des Halles », par exemple.

Elisabeth Bourguinat note qu'en fait il est question de trois locaux a priori distincts :

- un local pour les syndicats du Forum,
- un local pour les associations ou « maison des associations du 1^{er} », prévu dans le programme du candidat Delanoë comme dans chaque arrondissement,
- un local pour la concertation, prévu dans la charte de concertation des Halles.

Ces trois fonctions peuvent-elles être réunies dans un seul et même local ?

Le local qui a été retenu a priori pour la maison des associations est l'ancienne halte-garderie située sur la terrasse Rambuteau, d'une surface de 150 m². Cette implantation sera provisoire en attendant que la maison des associations trouve son emplacement définitif dans l'immeuble à l'angle des rues Jean Lantier / rue des Orfèvres. Elle voit mal comment pourraient trouver place dans un local de 150 m² la documentation et le matériel relatifs à la concertation et à la

vie d'une maison des associations, et surtout une salle de réunion d'une taille suffisante pour pouvoir réunir les représentants des dizaines d'associations mobilisées sur le projet des Halles.

Thierry Le Roy relaie la demande des associations d'obtenir un local pour la concertation, et remercie l'UL CGT de mettre son local à leur disposition dans l'immédiat. Il doute que les trois usages évoqués par Elisabeth Bourguinat puissent être cumulables dans un seul local. Il observe que la ville avance très lentement sur ce genre de sujet, en particulier parce que se posent également des problèmes de fonctionnement (qui assurera l'ouverture du local, etc.)

2) Documents à rendre publics

Thierry Le Roy évoque les documents qu'il a été convenu, lors de la réunion de bureau de juillet, de rendre accessibles à tous les acteurs de la concertation :

- a) Les documents les plus récents exprimant les objectifs des partenaires :
 - ceux notamment de la Ville (cahier des charges CCP du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage lancé le 21 mars 2006),
 - et ceux du STIF pour la RATP (délibération 2006/0275 du 5 avril 2006, et rapport de présentation),
 - ainsi que les conventions liant les partenaires.
- b) les 2 études destinées à préparer la négociation sur l'organisation des accès et circulations publiques (faisabilité technique, phasage des travaux, financement) :
 - une étude d'ensemble, confiée par la Ville à Seura-Mangin, portant notamment sur des scénarios d'accès au Forum ;
 - et une étude réalisée sous la responsabilité de la RATP et d'Espace-Expansion sur l'impact de ces scénarios sur les flux de circulation à l'intérieur du Forum et sur les voies adjacentes.
- c) L'étude de définition remise en 2004 par David Mangin, et, pour l'éclairer, la comparaison des 4 projets faite alors par la SEM Paris-Centre.

Il précise que pour l'instant, aucun de ces documents n'a encore été mis en ligne sur le site officiel de la concertation des Halles.

Elisabeth Bourguinat émet des doutes sur le fait que la dernière étude citée, qui était confidentielle, soit un jour publiée. Elle rappelle le texte qu'Accomplir avait publié à propos de cette étude, *Le scandale du rapport confidentiel de la SEM Paris Centre* (11/11/04), et indique que c'est à la suite de cette étude que la SEM a été dessaisie du dossier. Pierre Diméglio, qui est à l'origine de la demande de publication de ce rapport, estime que c'est au contraire un excellent rapport et souhaite vivement qu'il soit publié, ce à quoi Elisabeth Bourguinat ne voit aucun inconvénient, bien au contraire.

Par ailleurs, Elisabeth Bourguinat souligne l'intérêt majeur du cahier des charges CCP du marché d'AMO lancé le 21 mars 2006 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage : comme le garant l'avait indiqué en réunion de bureau du CPC, ce texte comprend un très instructif récapitulatif de l'historique, des objectifs et des étapes du projet, ainsi qu'une fragmentation en dix sous-projets dont il n'avait jamais été question jusqu'ici¹.

¹ En attendant que ce document soit en ligne sur le site officiel, on peut le consulter ici : http://www.accomplir.asso.fr/dossiers/renovation/08%20CCP_AMO.pdf

3) Calendrier du projet

Thierry Le Roy craint que l'assistance à maîtrise d'ouvrage en question ne soit pas opérationnelle avant décembre 2006.

Pierre Diméglio s'interroge : comment *Le Parisien* peut-il annoncer dès maintenant le lancement du concours pour le futur bâtiment, alors

- qu'il n'y a toujours pas de projet d'ensemble ;
- que l'étude sur les scénarios d'accès au Forum et l'étude sur l'impact de ces scénarios sur les flux de circulation à l'intérieur du Forum et sur les voies adjacentes viennent d'être communiquées aux partenaires, qui ne confronteront leurs points de vue qu'à partir du mois de novembre ;
- que le STIF se contente d'envisager des études sur la salle d'échange mais n'en a réalisé encore aucune, alors que c'est l'élément central du projet ;
- qu'il n'y a pas encore eu de concertation sur le programme d'équipements ;
- qu'après 9 mois de tergiversations, la consultation des usagers vient à peine d'être lancée ?

Il estime indispensable d'organiser une réunion avec les partenaires du projet pour qu'ils nous expliquent où ils en sont au juste, et en particulier comment ils se positionnent par rapport à l'hypothèse de construction de 13 000 m² supplémentaires qui semble avoir été envisagée. Les surfaces commerciales comprises dans ces mètres carrés supplémentaires peuvent représenter des sommes considérables, et il est sans doute tentant pour le Maire de Paris de s'en servir pour construire ou agrandir des équipements collectifs sans qu'il en coûte rien à la ville.

Il ajoute que selon que ces 13 000 m² supplémentaires sont construits ou non, cela aura forcément une incidence sur les scénarios d'accès au Forum et les flux associés. Les études menées par SEURA et par la RATP tiennent-elles compte de scénarios différents, ou partent-elles du principe que ces 13 000 m² seront construits ?

Avant de mener la concertation sur le jardin, sur le futur bâtiment ou sur quelque autre sujet, il estime indispensable que les partenaires répondent sur ce parti général d'urbanisme, et sur le plan de financement qui est envisagé, éléments déterminants pour l'ensemble du projet. Il sera alors possible d'établir un programme de concertation.

Elisabeth Bourguinat note également que la décision de lancer dès janvier 2007 le concours pour le futur bâtiment du Forum paraît incompréhensible, et dictée uniquement par la volonté de pouvoir afficher un lauréat du concours avant les élections municipales. André Laborde confirme que ce calendrier est inconcevable. Elisabeth Bourguinat s'interroge : comment arrêter cette machine infernale ? André Laborde estime qu'elle va forcément être bloquée.

Thierry Le Roy suggère que les associations désignent une délégation qui irait rencontrer les différents partenaires afin de leur poser des questions sur le calendrier. Il présente les informations dont il dispose pour sa part :

- les deux rapports portant sur les flux piétons (autrement appelés « les études sur les circulations verticales ») viennent d'être remis aux partenaires (ville, région, RATP, Espace expansion) ; ceux-ci ont convenu de se donner deux mois pour les examiner

(jusqu'à début novembre), puis deux mois pour confronter leurs points de vue et trouver un accord (avant fin décembre) ;

- le concours va être annoncé dans la presse internationale en septembre, de sorte que des candidats puissent se manifester ;
- le lancement du concours proprement dit aura lieu début 2007, entre les agences dont la candidature aura été agréée ;
- le lauréat sera désigné en juin 2007 ;
- aucun chantier ne démarrera avant les élections municipales.

Il observe que le lancement du concours implique que les partenaires se soient mis d'accord sur un programme, au moins pour sa plus grande partie (type d'équipements, surfaces, emplacements...), et que ce programme soit concerté. Or la concertation sur la programmation n'a quasiment pas commencé : la réunion du 6 avril était très décevante à cet égard. Les informations ou les hypothèses sur l'ensemble des équipements envisagés tenaient sur une page.

Elisabeth Bourguinat fait état de sa perplexité : si les études concernant les flux sont négociées par les partenaires jusqu'à fin décembre, si cette négociation est déterminante pour l'élaboration du cahier des charges, et si le lancement du concours est prévu pour début janvier, quel temps reste-t-il pour la concertation du cahier des charges et sa négociation entre les partenaires ?

4) Calendrier de la concertation

Selon le garant, les associations ont le droit de contester le calendrier du projet. Pour sa part, il doit néanmoins essayer, à partir du calendrier défini par la ville, de ménager la plus grande place possible à la concertation.

a) La concertation sur la circulation intérieure et les accès

Un point particulièrement épineux concerne la concertation autour des différents scénarios d'accès au Forum : il est évident que la discussion entre les partenaires sur les deux rapports qui viennent de leur être remis va être difficile, car elle touche à leurs intérêts financiers et stratégiques respectifs. Il est évident également que la négociation à laquelle elle aboutira sera cruciale pour la forme finale du projet.

Mais comment articuler la concertation à cette négociation ? Il est clair que cette négociation ne peut pas être publique. Le garant admet également que les partenaires veuillent disposer d'un certain délai leur permettant de prendre connaissance de ces rapports avant que ceux-ci soient ouverts à la concertation. En même temps, si la concertation commence au même moment que la négociation entre les partenaires, elle aura très peu d'impact sur cette dernière. Il a donc proposé que ces rapports soient remis aux acteurs de la concertation vers la mi-octobre, ce qui n'a pas soulevé l'enthousiasme des partenaires.

Pierre Diméglio ne comprend pas que ces études n'aient pas été lancées il y a un an et demi, et que la salle d'échange ne fasse pas fait l'objet d'une étude spécifique, alors qu'elle pose manifestement des problèmes de sécurité, qui sont à l'origine même du projet de rénovation.

Le garant a interrogé la Préfecture au sujet du respect des normes de sécurité dans cette salle d'échange. On lui a indiqué que les normes s'appliquant étaient celles qui prévalaient au

moment de la création de l'équipement ; ce sont ces normes que les visites de la commission de sécurité effectuées chaque année prennent pour référence. Le jour où l'équipement sera transformé, en revanche, il devra s'adapter aux normes du moment.

Pierre Diméglio proteste contre cette disposition. Raoul Pastrana objecte qu'elle est raisonnable : si on devait remettre tous les équipements publics aux normes en permanence, cela représenterait un coût faramineux.

Elisabeth Bourguinat estime qu'il faudrait que les associations disposent des deux études au plus tard le 1^{er} octobre, afin de pouvoir se concerter. Pierre Diméglio ne voit aucune raison que les études ne nous soient pas communiquées dès maintenant. Elisabeth Bourguinat demande si le garant peut se charger d'obtenir ces études pour nous, ou s'il est nécessaire que nous « montions au créneau ». Thierry Le Roy craint de ne pas réussir à obtenir ce que nous demandons, entre autres parce que les réunions de bureau ne peuvent pas, selon lui, être des instances de négociation, mais seulement d'enregistrement. Il est donc convenu d'adresser une lettre collective à Jean-Pierre Caffet, adjoint à l'urbanisme (cf infra).

Elisabeth Bourguinat suggère que nous demandions à disposer de ces deux études au plus tard le 1^{er} octobre, et qu'une réunion de concertation sur ce sujet soit organisée le 15 octobre, avant le début des négociations entre les partenaires.

b) La concertation sur la programmation

Thierry Le Roy annonce qu'en raison d'un problème d'agenda de Christophe Girard, l'adjoint à la culture, qui présidera la réunion sur la programmation, celle-ci a été reportée au 27 septembre (19h30). Clémentine Autain, adjointe chargée de la jeunesse, y participera également. La Direction de l'urbanisme pourra évoquer, à propos des équipements culturels, les liens et cohérences avec les équipements de même type dans le quartier aux abords du site (le « quadrilatère »). Un point sera fait aussi par la DU sur l'état du projet concernant les autres équipements publics.

Il a émis le souhait que les représentants des usagers des équipements (conservatoire, médiathèque...) puissent participer à cette réunion, car à aucun moment jusqu'ici ils n'ont eu l'occasion de s'exprimer.

Par ailleurs Thierry Le Roy est intervenu à plusieurs reprises auprès de la direction des affaires culturelles pour demander que le dossier remis aux acteurs de la concertation le soit dans les délais (15 jours avant la réunion) et qu'il comprenne des éléments précis : pour chaque équipement, une fiche descriptive accompagnée de la liste des questions qui se posent à son sujet. Il souhaite enfin qu'une présentation soit faite de l'ensemble de la programmation et du sens qui lui est donné.

Pierre Diméglio signale qu'il existe une étude sur les équipements, dans laquelle leurs responsables ont été invités à s'exprimer, et ont en particulier souligné la fonction d'attractivité des équipements publics pour les commerces. Par ailleurs, il croit savoir que le conservatoire a préparé son propre cahier des charges. Thierry Le Roy confirme qu'il est légitime et fort probable qu'une discussion ait eu lieu en interne au conservatoire, mais regrette que ce cahier des charges n'ait été communiqué ni aux usagers, ni à la direction des affaires culturelles.

c) La concertation sur le cahier des charges du concours du futur bâtiment

Thierry Le Roy souhaite que deux réunions soient organisées avant l'établissement du cahier des charges du futur bâtiment, et que par la suite la conception de chaque équipement soit également concertée de façon détaillée.

d) La concertation sur le jardin

Elisabeth Bourguinat rappelle qu'Yves Contassot, le 29 juin, avait annoncé une nouvelle réunion sur le jardin en septembre ; elle craint que le mois se termine sans que cette réunion ait été programmée. Thierry Le Roy confirme ses craintes.

e) La concertation sur l'emploi

Les représentants des salariés du Forum ont exprimé le souhait de voir organiser une réunion de travail sur le thème de l'emploi ; Thierry Le Roy confirme que l'adjoint aux Finances, Christian Sautter, souhaite également que cette question soit abordée.

f) La concertation sur les populations fragiles

Thierry Le Roy envisage également d'organiser une réunion sur les populations fragiles, avec en particulier le projet de bagagerie.

Elisabeth Bourguinat en profite pour annoncer la création de l'association « Mains libres », réunissant des SDF et des ADF (avec domicile fixe) ainsi que des associations spécialisées, pour porter le projet de bagagerie des Halles. Elle a demandé à la DU que cette association puisse participer à la concertation sur l'ensemble des thèmes, et se réjouit que des SDF s'assoient bientôt à la même table que nous pour travailler sur ce projet : cela paraissait un rêve il y a quelques années, et cela va devenir une réalité.

L'association Mains Libres a l'intention de parler de son projet de bagagerie à l'occasion de la réunion du 27 septembre. Il serait bien sûr éminemment souhaitable qu'une réunion de concertation soit organisée sur le thème des populations fragiles (qui ne se réduisent d'ailleurs pas aux SDF), mais compte tenu de l'urgence de travailler sur la programmation, elle estime que cette réunion, transversale et qui ne concerne pas que le bâtiment, pourrait attendre un peu.

g) Une réunion plénière du CPC

Thierry Le Roy compte enfin demander une réunion plénière du CPC pour donner l'occasion aux élus d'expliquer leur vision d'ensemble du projet. Il a rencontré le maire de Paris à ce sujet au mois d'août et a beaucoup insisté sur la nécessité de communiquer pour mieux faire comprendre les objectifs du projet. Cette réunion devrait avoir lieu **le vendredi 6 octobre à 19h (à confirmer)**, et sera co-présidée par Jean-Pierre Caffet et Jean-François Legaret (maire du 1^{er}).

Récapitulatif de l'ensemble du calendrier, établi après la réunion par Robert Allezaud et validé par le garant « sous toutes réserves en ce qui concerne la date d'attribution du marché sur les groupes d'usagers et le calendrier du concours du futur bâtiment » :

Septembre :

- vers le 13 : notification de l'étude des groupes de consultation
- 2ème quinzaine du mois : appel à candidatures pour le nouveau bâtiment
- 21 : réunion du bureau
- 27 à 19h30: groupe de travail thématique sur la programmation

Octobre :

- 6 : comité permanent de concertation

Novembre :

- négociation entre partenaires sur le nouveau bâtiment
- fin du mois : rédaction d'un pré-projet sur le nouveau bâtiment
- résultat de la consultation des groupes d'usagers

Décembre :

- suite de la négociation sur le nouveau bâtiment

Janvier :

- cahier des charges pour le nouveau bâtiment
- intégration du dossier des groupes d'usagers

Avril :

- remise du projet des candidats pour le nouveau bâtiment

Juin :

- désignation du lauréat du concours pour le nouveau bâtiment

5) Projet de lettre collective à Jean-Pierre Caffet, adjoint à l'urbanisme

Gilles Pourbaix ne comprend pas que l'on se contente d'une réunion sur la programmation pour élaborer le cahier des charges du futur bâtiment et lancer le concours. On ne parle quasiment plus que du Forum et du Jardin, alors que le projet de rénovation porte en principe sur un quadrilatère déterminé par les rues Etienne Marcel, du Louvre, de Rivoli, et le boulevard Sébastopol. On met l'accent sur les circulations verticales alors que les circulations horizontales sont tout aussi importantes. Et enfin on dessine le jardin avant la maison !

Bernard Blot note à ce sujet que la question du jardin, qui est probablement l'une des moins urgentes car le jardin ne fonctionne pas si mal, est celle qui a été traitée en premier. Pour Pierre Diméglio, Yves Contassot veut tout simplement pouvoir se prévaloir d'un espace vert réaménagé au moment des élections. De son côté, le maire de Paris redoute probablement de se présenter aux élections sans avoir été capable de formaliser un projet en quatre ans. Pierre Diméglio refuse que le CPC serve d'alibi à Yves Contassot et à Bernard Delanoë pour faire un « projet bidon » : selon lui, soit nous obtenons une vraie concertation, soit nous étudions la possibilité d'un contre-projet.

Raoul Pastrana est résolument opposé à une telle hypothèse : on travaille « pour » le projet et non « contre ». En revanche il estime que tout le monde en a assez des concertations qui ne sont que de vagues consultations : nous voulons de vraies séances de travail.

André Laborde indique que la plupart des gens trouvent ce jardin très bien et comprennent mal qu'on envisage de le détruire. Elisabeth Bourguinat admet qu'on ne peut pas nier l'importance d'assurer l'interface entre le Forum et le Jardin ; mais les gens comprendront mieux qu'on touche au jardin le jour où ils verront à quoi ressemble le futur bâtiment et de quelle façon on peut assurer cette interface. Pour Thierry Le Roy, il faudra procéder par aller-retours entre le jardin et le bâtiment.

Elisabeth Bourguinat suggère que nous demandions le report d'un an du lancement du concours. Thierry Le Roy objecte que ce n'est probablement pas tant le report de la date qui nous intéresse, que l'intensification de la concertation pendant la période qui nous sépare du lancement du concours : si celui-ci est reporté et qu'il n'y a pas davantage de concertation que jusqu'à maintenant, cela n'est pas très intéressant.

Fabrice Piault souligne qu'il ne s'agit pas seulement d'une dimension quantitative, mais aussi qualitative : il regrette que la Ville n'ait toujours pas défini quel était le projet d'ensemble, la vision ou la stratégie autour desquelles s'articulait le projet.

Elisabeth Bourguinat estime que le cahier des charges du marché pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage exprime de façon relativement claire ces objectifs². En gros, on est revenu au projet initial, celui de résoudre les dysfonctionnements constatés dans le quartier, tel qu'il s'exprimait dans la délibération du conseil de Paris en 2002. On n'est plus dans la perspective de réaménager de fond en comble le site comme les trois projets qui ont été écartés prétendaient le faire.

La seule chose qui reste encore partiellement confuse pour Elisabeth Bourguinat, c'est comment la Ville gère le rapport entre dimension locale et métropolitaine. On a compris que le Maire souhaitait un geste architectural fort pour le futur bâtiment, et on ne peut que s'en réjouir. En revanche, il est clair maintenant qu'aucun grand équipement métropolitain nouveau n'est envisagé : le seul « équipement à vocation métropolitaine » qui fera l'objet de la rénovation est la gare RER, mais les équipements prévus dans le futur bâtiment sont manifestement à vocation locale. La question de cet équilibre local / métropolitain, ou proximité / prestige se pose en particulier pour le Jardin, alors même que jusqu'ici celui-ci ne semblait pas concerné par cette problématique : la Ville envisage-t-elle un jardin de prestige (ce qui expliquerait la stupéfiante division par deux des surfaces de squares d'enfants) ou un jardin de proximité (qui exigerait leur maintien voire leur développement) ?

² « En décembre 2004, la Commission d'Appels d'Offres de la Ville de Paris a désigné David Mangin comme lauréat de cette consultation. Par ce choix, la Ville de Paris a retenu une stratégie d'intervention visant à remédier aux dysfonctionnements du site tout en préservant les fonctions urbaines centrales qui s'y exercent. Le projet qui sera mis en oeuvre vise à améliorer le fonctionnement du quartier aux différentes échelles de son insertion métropolitaine. À ce titre, il devra présenter un impact positif sur le cadre de vie de tous les usagers du complexe des Halles : riverains, usagers des équipements publics de proximité, clients du centre commercial et voyageurs du pôle de transport. Cet objectif sera poursuivi au travers de trois axes d'intervention principaux :

- la recomposition des espaces publics du quartier des Halles autour d'un jardin rénové de 4,3 hectares, afin de reconstituer les continuités urbaines et de réinsérer le site dans l'enchaînement des espaces publics majeurs du centre de Paris.
- la construction du « Carreau », bâtiment nouveau établi en superstructure de l'ancien Forum, qui redonnera aux espaces souterrains et aux équipements qui y sont localisés une visibilité urbaine à la mesure de leur rayonnement métropolitain.

- la recomposition des espaces souterrains qui permettra d'améliorer la sécurité, l'accessibilité du pôle de transport et des équipements, le confort des usagers, clients et salariés du site, ainsi que les services offerts. »

Fabrice Piault souligne qu'effectivement il est important de savoir si la question du « geste architectural » concerne seulement le futur bâtiment ou l'ensemble du site. André Laborde note que dans la mesure où Mangin s'est vu retirer la charge du bâtiment, il est probable qu'il investisse beaucoup sur le prestige du jardin. Elisabeth Bourguinat rappelle à ce sujet l'interview de Jean-Marc Fritz, l'associé de Mangin, sur FR3 le 30 juin, disant qu'il ne s'agissait en aucun cas d'un « square de quartier » mais d'un jardin qui doit être à l'échelle des 800 000 personnes transitant par les Halles chaque jour³.

Jacques Chavonnet estime qu'en fait David Mangin continue à concevoir le jardin d'après le bâtiment qu'il avait prévu, alors même que rien ne dit que le futur bâtiment y ressemblera.

Isabelle Thomas rappelle qu'en première phase, l'architecte Rem Koolhaas s'étonnait que le maire demande aux équipes de faire son travail en définissant elles-mêmes la stratégie du projet. Il serait temps que le Maire de Paris dise ce qu'il veut faire au fond dans cette opération. Pierre Diméglio annonce qu'il va prochainement sortir un livre sur « la stratégie d'ambiguïté » du maire dans cette affaire : il ne dit pas ce qu'il veut faire, il ne dit pas s'il y aura ou non 13 000 m² supplémentaires et s'ils seront utilisés pour des commerces ou des équipements, etc. Le message diffusé en permanence est « *On n'a pas décidé* ».

Après discussion, il est convenu d'écrire une lettre collective à Jean-Pierre Caffet pour demander :

- que, compte tenu de leur caractère vraiment crucial pour le projet, les deux études concernant les flux, qui viennent d'être remises aux partenaires mais dont les premiers résultats leur ont déjà été communiqués depuis plusieurs mois, nous soient adressées immédiatement et en tout cas avant le 1^{er} octobre ;
- que la réunion de concertation sur la circulation intérieure et les accès soit organisée autour du 15 octobre et en tout cas avant le 1^{er} novembre ;
- que la concertation s'intensifie fortement afin de permettre un avancement rapide du processus, et qu'en tout état de cause, compte tenu de l'imbrication des différents espaces et fonctions sur le site des Halles, le dessin du jardin et le cahier des charges pour le concours du futur bâtiment ne soient pas arrêtés avant qu'un nombre suffisant de réunions de travail aient été organisées sur chacun des thèmes (trois au minimum pour chacun des thèmes) ;
- qu'il nous précise quel est l'équilibre envisagé entre la dimension métropolitaine et la dimension de proximité pour chacune des composantes du projet, ce qui ne ressort pas très précisément des objectifs rappelés dans le cahier des charges CCP du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage lancé le 21 mars 2006 : par exemple, comment la Ville prévoit-elle de concilier la volonté de « *réinsérer le site dans l'enchaînement des espaces publics majeurs du centre de Paris* » et la volonté d'avoir un « *un impact positif sur le cadre de vie de tous les usagers du complexe des Halles* », y compris les riverains, ce qui nécessiterait non seulement de préserver mais aussi d'améliorer quantitativement et qualitativement les équipements de proximité tels que les squares d'enfants, au détriment peut-être d'une image de « prestige » désormais envisagée pour ce jardin ?

³ « On ne cherche pas à faire un square de quartier. On cherche à faire un jardin qui serve bien sûr aux riverains mais qui serve également à tous les Parisiens et à toute la région parisienne en fait. Puisque ce qu'il faut se souvenir c'est que la gare RER elle reçoit tous les jours 800 000 personnes, 800 000 personnes qui sortent dans le quartier. On n'est pas à l'échelle d'un square de quartier. On est vraiment à l'échelle d'un grand jardin ouvert au cœur de Paris. »

Sans doute faudrait-il aussi écrire aux autres partenaires, la RATP, Espace Expansion, la région, car il est clair que la Ville ne décide pas de tout sur ce projet, et qu'au contraire elle est très dépendante des décisions des autres partenaires. Selon Thierry Le Roy, la Ville fait le pari d'avancer sur les parties qui dépendent d'elles (notamment le bâtiment) sans avoir de certitude sur l'intention de la RATP de rénover la salle d'échange, ce qui est susceptible à terme de provoquer des difficultés.

Il est convenu qu'Elisabeth Bourguinat, qui assure le secrétariat de cette séance, propose de rédiger une première mouture de cette lettre et de la soumettre aux participants en même temps que le compte-rendu pour validation. Cette lettre pourra ensuite être ouverte aux autres représentants associatifs mobilisés sur le projet des Halles, afin qu'ils participent à sa rédaction s'ils le souhaitent.

Pierre Diméglio souhaite que le plus d'associations possible la signent, et suggère pour cela que la diffusion se fasse par Internet.

Elisabeth Bourguinat indique qu'en accord avec Robert Allezaud, il a été décidé de rendre publics les comptes rendus de ces réunions interassociatives et d'inviter le plus largement possible les autres associations et les conseils de quartier à y participer. Ces comptes rendus seront dans les jours suivants mis en ligne sur le site d'Accomplir, avec un contact pour obtenir des renseignements. Diven Casarini a accepté de jouer ce rôle ; son numéro de téléphone est le 01 42 33 83 48.

6) Appel d'offre sur la consultation des usagers

Pierre Diméglio évoque les cinq réponses à l'appel d'offre pour l'organisation de groupes de consultation d'usagers. Il déplore que le cahier des charges de cet appel d'offre n'ait tenu aucun compte des recommandations et observations qui ont été faites par les associations au fil de la mise en place de cette étude, et en particulier que la ville ait opté pour un « fusil à deux coups » (une tranche ferme et une tranche optionnelle ultérieure), alors que les porteurs de cette demande souhaitaient que les usagers puissent être consultés régulièrement tout au long du projet.

Compte tenu de la demande de la ville, qui est ce qu'elle est, il partage les analyses d'Elisabeth Bourguinat, seule autre représentante associative à avoir vu les projets : les projets n° 1 et 5 se détachent nettement du lot ; les trois autres « n'ont rien compris au sujet ». La réponse qu'il préfère est la n°5, et Elisabeth Bourguinat confirme que si les deux lui paraissent satisfaisantes, la n°5 est la « mieux disante », en particulier en termes de durée des groupes de travail et d'articulation entre la consultation des usagers et la concertation au sein du CPC.

Pierre Diméglio souhaite vivement que deux représentants associatifs au moins puissent se concerter avec le garant et la directrice de l'urbanisme, Mme Barbé, avant que la décision soit prise, et va lui écrire en ce sens.

7) Troisième siège associatif du bureau du CPC

Deux membres de l'Atelier des Halles ayant décliné l'offre d'occuper le troisième siège associatif du bureau du CPC, Thierry Le Roy a proposé ce siège à Diven Casarini, qui l'a accepté et sera donc convoqué dès la prochaine réunion.

8) Communication des associations sur le site Internet de la concertation des Halles

Thierry Le Roy indique que d'après la DU, un message a été envoyé aux associations pour leur demander un texte à mettre en ligne sur le site Internet de la concertation des Halles, mais que pour sa part il n'a pas reçu ce message. Les représentants associatifs présents confirment qu'ils ne l'ont pas reçu non plus.

9) Prochaine réunion

La prochaine réunion de concertation officielle prévue est celle du 27 septembre et porte sur la programmation.

Pierre Diméglio suggère qu'il serait très utile que la présente assemblée se réunisse entre le moment où nous recevrons les documents préparatoires et le moment de la réunion, de sorte que nous puissions échanger nos points de vue. Jusqu'ici la Direction de l'urbanisme a profité de nos dissensions, et même si nous ne sommes pas d'accord sur tout, nous pourrions probablement dégager des consensus. Il émet le souhait que cette assemblée puisse ainsi devenir une « coordination » des associations du projet des Halles.

La date de la prochaine réunion est arrêtée au lundi 25 septembre, à 18h, au même lieu (11 rue Léopold Bellan) : grand merci à l'UL CGT qui continue à mettre cette salle à notre disposition. Le garant n'est pas certain de pouvoir être là car il a une proposition de conférence à l'étranger, mais même s'il n'assiste pas à cette réunion, il reste volontaire pour participer aux suivantes.